

## Retraités (pensionnés) quelles options ?

Je suis **adhérent** à la **MGEN**

**Je quitte la MGEN pour tout autre assureur ou mutuelle.**

Cette option est sérieusement à étudier par chacun. La MGEN étant relativement chère pour les prestations qu'elle offre.

**Je ne fais rien et je reste assuré à la MGEN** avec l'offre dont je dispose actuellement.

Pour beaucoup il s'agit de MGEN Référence.

J'ai **1 an** pour réfléchir et **intégrer le contrat collectif MGEN/CNP.**

Avec MGEN « Référence » je paie actuellement:

- 4,86% de ma pension brute jusqu'à 69 ans
- 5,35% de ma pension brute de 70 à 74 ans
- 5,49% de ma pension brute à partir de 75 ans (pour chaque tranche d'âge existent un plancher et un plafond de cotisations)

Avec MGEN/CNP, le calcul se fait en référence à la **cotisation d'équilibre**, qui est la cotisation totale nécessaire pour financer le socle de garanties, avant toute répartition entre employeur et agent. (Voir page suivante)

**Attention l'offre MGEN Référence (qui est l'offre majoritairement choisie par les collègues) inclue la prévoyance.**

L'offre ministérielle MGEN/CNP ne couvre que la santé. Bien que la prévoyance soit beaucoup moins importante lorsque l'on est retraité, il faudra compter avec une sur cotisation si vous choisissez de souscrire aux garanties « d'obsèques » et de « dépendance ». Le ministère a intégré « l'obsèques » et « la dépendance » sous forme d'option dans le volet santé et non pas dans la prévoyance ce qui va constituer un surcoût.

Je suis **adhérent** à une **mutuelle** ou **assurance** autre que la MGEN

Je ne fais rien et je reste assuré là où je suis.

J'ai 1 an pour intégrer le contrat collectif MGEN/CNP